

**EVOLUTION DU PROTOCOLE COVID 19 au 19 mai 2021**  
**Salle de Sport, Détente et Bien-être**

**I. ACCUEIL**

1. Un affichage dans chaque espace utilisé, vous rappellera les consignes et règles à respecter :
  - ✓ Le port du masque est obligatoire pour pénétrer à l'intérieur de la salle et dans toutes les zones de circulation.
  - ✓ La désinfection des mains grâce au gel hydroalcoolique est obligatoire dès votre arrivée dans la salle.
  - ✓ Les gels hydroalcooliques seront disposés dans toutes les espaces de l'établissement.
2. Le gouvernement a intégré dans le protocole sanitaire la mise en place de QR Code dans tous les restaurants, bars et salles de sport, en intérieur. L'application TousAntiCovid intègre une nouvelle fonctionnalité, appelée TousAntiCovid Signal, servant d'alternative numérique au cahier de rappel. Ce dispositif vous permet d'être alertés anonymement en cas d'exposition à un risque de transmission à la Covid-19 dans les lieux clos. Ce QR Code sera affiché à l'entrée de la salle de sport.
3. Les jauges seront indiquées par affichage sur la porte d'entrée.
4. Chacun sera tenu de prévoir son propre matériel (tapis, serviettes...)

**II. ESPACE CARDIO & MUSCULATION**

1. Respecter une jauge de 15 personnes en simultané dans cet espace
2. Désinfecter les machines méticuleusement avant et après chaque utilisation avec sa propre lingette.
3. Respecter le port du masque lorsque vous circulez entre les appareils.
4. Respecter la distanciation d'1,50 m entre vous et ne vous parlez pas face à face sans le port du masque.
5. Les embrassades sont à proscrire.

**III. COURS COLLECTIFS**

1. Le nombre de participants sera limité en fonction des cours (de 12 à 15 personnes max). Nous vous demandons de vous inscrire à l'avance, par le biais de l'application. Si vous ne l'avez pas téléchargée, vous aurez la possibilité de nous téléphoner pour vous inscrire.
2. Le port du masque restera à privilégier et à l'appréciation des animateurs durant votre séance sportive.

**IV. VESTIAIRE**

1. L'accès aux douches est temporairement interdit.
2. Le nombre de cabines de change est réduit à 2 cabines au lieu des 5 habituellement.

**V. REFERENTS COVID 19**

1. Le ou les référents Covid-19 doit en priorité veiller au respect des mesures mises en place dans la salle et notamment la mise en application des gestes barrières sur le lieu de travail pour assurer la sécurité sanitaire de tous. Il doit s'assurer également que toutes les mesures de sécurité définies soient bien adaptées et respectées par tous.
2. Pour assurer cette fonction, j'ai désigné **Andréa GAUDALIER (Coach à la salle)**, pour m'accompagner dans la mise en application du protocole ainsi que **Marion CHOMBEAU (gérante de H2S Formation,**

**Hygiène, santé et sécurité)** pour m'accompagner dans la mise en application du protocole, dans un souci de respect et de sécurité de l'ensemble des usagers.

## **VI. HYGIENE DES LOCAUX**

1. Le personnel assure quotidiennement l'entretien et la désinfection de toutes les zones sensibles.



### **IMPORTANT**

**J'attire votre attention sur le fait que « si une personne présente des signes de contamination, la salle de sport doit en être aussitôt informée pour prévenir les personnes susceptibles d'avoir été au contact. Si cela devait arriver, j'invite ces personnes à rester confiner chez elle.**

**Merci à tous pour votre compréhension**